



## Education Sélection à l'université : un consensus difficile

Alors que la majorité des étudiants s'apprête à rejoindre les bancs des amphithéâtres cette semaine, la négociation lancée par le gouvernement avec la communauté enseignante sur la réforme de l'entrée à l'université commençait lundi 11 septembre. Emmanuel Macron s'est engagé à remplacer le tirage au sort, utilisé pour départager les candidats

lorsqu'ils sont trop nombreux à l'entrée des licences, par l'instauration de « prérequis ». Et ce, dès 2018. D'importantes lignes de fracture apparaissent déjà autour de ce concept. La sélection se fera-t-elle selon le bac obtenu ou selon les notes ? A l'échelon national ou local ? Les pistes sont multiples.

PAGES 16-17 ET  
 DÉBATS - PAGE 24

## Quels futurs critères pour entrer à l'université ?

Sujet explosif, les « prérequis » sont au centre de la réforme promise par Emmanuel Macron. Obligatoires ou facultatifs, nationaux ou locaux... De multiples questions sont à trancher

**E**ntre les milliers de bacheliers encore sans affectation et l'arrivée des étudiants dans les universités, submergées, la rentrée universitaire commence sous haute tension. Alors que plusieurs syndicats étudiants et enseignants appellent à la mobilisation nationale contre la « loi travail XXL » mardi 12 septembre, un dossier explosif arrive sur la table du gouvernement : la réforme de l'entrée à l'université, qui s'appliquera dès 2018. Avec l'épineuse question de la sélection.

La négociation lancée avec la communauté universitaire passe à la vitesse supérieure lundi 11 septembre, avec les premières

réunions des groupes de travail, qui rendront leurs propositions fin octobre. L'un d'eux va plonger sur cette question cruciale de l'accès au premier cycle de l'enseignement supérieur. Emmanuel Macron a pris l'engagement de remplacer le tirage au sort, utilisé jusque-là pour départager les candidats lorsqu'ils sont trop nombreux à l'entrée des licences, par l'instauration de « prérequis ». Un concept flou au sujet duquel d'importantes lignes de fracture apparaissent déjà, laissant augurer d'un consensus difficile autour de cette question centrale : quelles règles interviendront à l'avenir pour avoir sa place à l'université ?

**Obligatoires ou non ?** Pour les deux principales organisations

étudiantes – la FAGE et l'UNEF –,

**« Une règle  
uniforme et  
rigide serait  
totalement  
inadaptée »**

**FRÉDÉRIC DARDEL**  
 président de l'université  
 Paris-Descartes

mais également plusieurs syndicats d'enseignants du supérieur, tel le SGEN-CFDT, il n'est pas question que les futurs critères constituent une condition d'entrée à l'université, qui s'ajouterait à l'obtention du bac. C'est une ligne à ne pas franchir, sous peine de



mobilisations, préviennent les syndicats étudiants, qui y verraient l'introduction d'une «*sélection déguisée*». Ces prérequis ne peuvent être qu'informatifs, le dernier mot devant toujours revenir au bachelier.

«*Un prérequis informatif, ce n'est pas un prérequis, balaie à l'extrême opposé François Germinet, de la Conférence des présidents d'université (CPU). Sinon, il faudra m'expliquer comment on met fin au tirage au sort !*» «*Cela ne servira pas pour autant à exclure, précise-t-il. Un lycéen qui ne remplit pas les conditions devra se voir proposer une solution alternative.*»

Les premières pistes avancées par le gouvernement permettent jusqu'ici à ces positions antagonistes d'espérer avoir gain de cause. N'est-ce pas la ministre de

l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, qui a affirmé qu'elle ne préparait pas une réforme de la sélection à l'université? Elle a pourtant, dans le même temps, dressé de premières hypothèses de prérequis qui ressemblent à s'y méprendre à des critères de sélection, tels que les notes du lycéen, sa motivation ou encore ses engagements en dehors du lycée.

**Inclus ou non dans APB?** Ces signaux ambigus se retrouvent également quant à l'avenir de la plate-forme d'Admission post bac (APB), qui répartit les candidats dans l'enseignement supérieur. D'après les prises de parole de Frédérique Vidal et de son homologue de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, le système vit ses dernières heures. Derrière la formule choc, une profonde remise à plat de l'outil informatique est promise par les deux ministres. Ce qui pourrait laisser entendre que les futurs prérequis seront pris en compte pour attribuer les places.

«*Mais les prérequis informatifs ne nécessitent pas de modifier quoi que ce soit dans l'algorithme d'APB*», pointe Jimmy Losfeld, de la FAGE. Sa consœur à la tête de l'UNEF, Lilâ Le Bas, se dit ainsi déjà «*sceptique et inquiète*» quant aux desseins du ministère.

**Des critères de quel type?** Au-

delà de cette pomme de discorde initiale, la nature même de ces futurs prérequis fait débat. Type de baccalauréat (général, technologique, professionnel), notes dans certaines matières, dossier général avec les activités extrascolaires... de multiples configurations sont possibles.

Pour les doyens de sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps), filière la plus touchée par le tirage au sort cette année avec plus de 30 000 premiers vœux de candidats pour seulement 16 000 places, il serait nécessaire d'évaluer les compétences scientifiques, littéraires, sportives, mais aussi les engagements associatifs des candidats. Un examen multi-critères qui permettrait de donner de véritables chances de réussite aux étudiants, prônent-ils, alors qu'à peine quatre sur dix passent

actuellement le cap de la première année.

Mais aller si loin dans les critères n'est pas anodin, avec le risque d'aboutir à une forme de sélection sociale, écartant les moins armés, non seulement sur le plan scolaire mais aussi quant aux compétences acquises en dehors de l'école. Pour la CPU, il vaudrait mieux se limiter à vérifier que le candidat a suivi certaines matières durant ses années de lycée. Par exemple des enseignements en biologie pour entrer en licence de sciences de la vie ou en Staps.

### Propres à chaque université?

Au contenu de ces prérequis s'ajoute enfin la question de leur échelle : seront-ils fixés au niveau national ou bien chaque université pourra-t-elle les définir à sa manière? Pour les présidents d'université, cette liberté doit être laissée à chaque établissement. Une licence de sciences de la vie à Marseille pourrait ainsi demander des critères d'entrée différents de ceux exigés à Lyon. «*Une règle uniforme et rigide serait totalement inadaptée*, défend Frédéric Dardel, à la tête de l'université Paris-Descartes. *Certaines licences ont des colorations différentes d'un territoire à l'autre.*» Et de citer l'exemple de la psycholo-

gie, qui nécessite dans son établissement des connaissances en biologie, quand la même licence à Paris-Diderot est bien plus tournée vers les sciences sociales.

Mais d'autres universitaires pointent le risque de voir se développer une université à deux vitesses, certaines licences pouvant se lancer dans des critères plus élitistes que d'autres. «*L'inégalité entre les diplômés, c'est déjà ce qui existe aujourd'hui*», réagit le président parisien.

### Quelle alternative pour les recalés?

Reste à savoir ce qui sera proposé comme alternative à ceux qui n'auraient pas les prérequis pour rejoindre l'université, au pays où l'accès à l'enseignement supérieur est un droit pour tout bachelier. Année de remise à niveau ou de propédeutique, licence professionnalisante en trois ans... les hypothèses foisonnent. La ministre a déjà promis une augmentation du nombre de places en BTS et DUT, visant directement les bacheliers technologiques et professionnels qui se dirigent le plus souvent par défaut à l'université, avec des taux d'échecs immenses.

Mais l'ampleur du boom démographique et de l'augmentation de la poursuite d'études nécessite des solutions d'une envergure sans commune mesure. Entre 20 000 et 40 000 étudiants supplémentaires rejoignent chaque année l'université depuis déjà trois ans, avec un pic promis... en 2018.

L'ensemble de la communauté universitaire est sur ce point unanime : les prérequis ne pourront résoudre la question du nombre de places à augmenter, sauf à exclure des bataillons de bacheliers de l'enseignement supérieur. Un investissement d'un milliard d'euros de plus par an est demandé par la plupart des syndicats. Là encore, les contradictions du nouveau gouvernement inquiètent : si Frédérique Vidal promet que le budget 2018 reflétera la priorité affichée pour son secteur, pour l'instant 331 millions d'euros ont été coupés en 2017. ■

CAMILLE STROMBONI

## LES CHIFFRES

### 39 700

#### **candidats supplémentaires**

C'est le nombre de candidats en plus qui ont frappé aux portes de l'enseignement supérieur cette année, sur la plate-forme d'Admission post bac. Soit une hausse de 5%. Parmi eux, des bacheliers, pour les deux tiers, et des étudiants en réorienta-

tion. Depuis trois ans, l'université accueille entre 20 000 et 40 000 étudiants supplémentaires à chaque rentrée, sous l'effet du boom démographique et de l'augmentation de la poursuite d'études.

### 3 000

#### **bacheliers sans affectation**

C'est le nombre de titulaires du bac qui sont encore dans l'attente d'une affectation, début septembre. Ils sont issus en grande majorité des filières tech-

nologiques et professionnelles. Ils étaient 4 500 le 17 août.

### 6 %

#### **de réussite en licence**

C'est le taux, extrêmement faible, de réussite en licence en quatre ans des bacheliers professionnels. Ces derniers se retrouvent le plus souvent à l'université par défaut, faute d'avoir obtenu une place en BTS.

